

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER
COMMUNE D'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE
PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 MAI 2025

Le treize mai deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Eclaron, en session ordinaire, en vertu de la convocation adressée par Monsieur Jean-Yves MARIN, Maire, le dix-huit avril deux mille vingt-cinq. Mentionnée au registre et affichée au tableau d'affichage de la mairie le vingt-deux avril deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

Jean-Yves Marin, Delphine Glowiak, Francis Gervaisot, Géraldine Vincenot, Ghislaine Delorme, Anne-Marie Steinbach, Annie Voinchet, Francine Pfluger, Bruno Jaquet, Mélanie Heilmer, Ludovic Front, David Poulin, Myriam Puissant, Olivier Rimbert, Luc Hispart et Laurette Ligier.

Mathieu Dhaine a donné pouvoir à David Poulin ;

Thomas Grosjean a donné pouvoir à Luc Hispart.

Absent :

Philippe Guillaume.

Myriam Puissant a été élue secrétaire.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 02/04/2025 a été adopté à l'unanimité après modification :

« Le compte-rendu du 02/04/2025 a fait l'objet d'une modification avant son approbation au conseil municipal du 13/05/2025 : dans « affaires diverses », le titre du paragraphe « passeport du civisme » doit être remplacé par « parcours petit citoyen ». »

Les délibérations suivantes ont été étudiées :

N°250513-01 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 250205-03 : MISES AUX NORMES D'ACCESSIBILITE ET REHABILITATION DE LA SALLE CONVIVIALE DE BRAUCOURT – MISE A JOUR DE L'ENVELOPPE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire a informé les membres du conseil de l'avancée du projet de mise en accessibilité et réhabilitation de la salle conviviale (annexe de la Mairie de Braucourt).

Afin de transmettre et de mettre à jour les demandes de subventions aux différents co-financeurs, Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de valider l'enveloppe de devis retenus pour ce projet :

| | |
|---|---------------------------|
| Maîtrise d'œuvre : | 1 248.00 euros HT |
| Maçonnerie : | 22 764.00 euros HT |
| Toiture-Zinguerie : | 16 204.98 euros HT |
| Menuiseries : | 13 190.90 euros HT |
| Plomberie-Aménagement-Electricité-Chauffage : | 21 489.00 euros HT |
| Placo/isolation/peinture : | 2 556.00 euros HT |
| Grilles : | 5 665.00 euros HT |
| Place PMR : | 5 157.00 euros HT |
| TOTAL HT | 88 274.88 euros HT |

Après débat, le Conseil Municipal de la commune d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à l'unanimité, a validé l'enveloppe nécessaire aux travaux estimée à 88 274.88 euros HT.

N°250513-02 : REPRISE ET SECURISATION DE LA ROUTE DE LA BRECHE – APPROBATION DE L'ENVELOPPE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire a informé les membres du conseil du projet de reprise et sécurisation de la route de la Brèche.

Afin de transmettre et de mettre à jour les demandes de subventions aux différents co-financeurs, Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de valider l'enveloppe de devis retenus pour ce projet :

| | |
|--------------------|----------------------------|
| Maîtrise d'œuvre : | 2 700.00 euros HT |
| Voiries : | 135 917.50 euros HT |
| TOTAL HT | 138 617.50 euros HT |

Après débat, le Conseil Municipal de la commune d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à l'unanimité, a validé l'enveloppe nécessaire aux travaux estimée à 138 617.50 euros HT.

N°250513-03 : MISE AUX NORMES INCENDIE QUARTIER DE LA GARE – APPROBATION DE L'ENVELOPPE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire a informé les membres du conseil du projet d'installation d'une réserve incendie Quartier de la Gare.

Afin de transmettre et de mettre à jour les demandes de subventions aux différents co-financeurs, Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de valider l'enveloppe de devis retenus pour ce projet :

| | |
|---------------------------------------|---------------------------|
| Fourniture et mise en œuvre citerne : | 15 919.00 euros HT |
| Fourniture et pose de la clôture : | 5 467.72 euros HT |
| TOTAL HT | 21 386.72 euros HT |

Après débat, le Conseil Municipal de la commune d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à l'unanimité, a validé l'enveloppe nécessaire aux travaux estimée à 21 386.72 euros HT.

N°250513-04 : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RETRAITES AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-MARNE

La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières des prestations confiées par l'adhérent au Centre de Gestion « CDG » en matière de retraite.

Le CDG assurera pour le compte de l'adhérent et en fonction de ses besoins, les missions décrites ci-dessous, en plus des missions obligatoires de fiabilisation des comptes individuels retraite :

- Contrôle et correction des comptes individuels retraite ;
- Signalement, correction des anomalies et erreurs déclaratives, et conseils en matière de production des données via les DSN ;
- Simulation de pension ;
- Liquidations ;
- Régularisation de cotisations ;
- Rétablissement au régime général ;
- Tout service, dématérialisé ou non, que la Caisse des Dépôts proposerait par la suite ;
- Toute prestation en lien avec les retraites, effectuée sur demande de la collectivité et acceptée par le Centre de Gestion (intervention sur site, tutorat, actions personnalisées).

Monsieur le Maire donne lecture des principaux points à l'assemblée.

Le coût de l'intervention est fixé à 65,00 € de l'heure.

L'adhésion est effective pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la convention d'adhésion « Partenariat retraites » avec le Centre de Gestion de la Haute-Marne et a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention qui sera annexée à la délibération.

N° 250513-05 : RENOUELEMENT SIGNATURE CONVENTION DE FOURRIERE AVEC O'LOOK TOUTOU

Afin d'assurer sur le territoire de nos trois villages le service public de la fourrière municipale pour chiens errants, Monsieur le Maire a proposé de renouveler la convention avec l'entreprise « O'LOOK TOUTOU » pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec la fourrière O'LOOK TOUTOU à Saint-Dizier définissant les conditions de prise en

charge de ces animaux pour l'année 2025 moyennant une participation communale fixée à 1.60 € HT x 2 045 habitants, soit pour l'année 2025 : 3 272.00 € H.T.

N° 250513-06 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ANIMATEUR A TEMPS NON COMPLET

Compte tenu du terme du contrat d'un agent d'animation, il convient de pérenniser le poste en créant un poste permanent à temps non complet.

Le Maire a proposé à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires, soit 26/35^{ème}, à compter du 1^{er} juillet 2025.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'adopter la proposition du Maire et de modifier le tableau des emplois.

N° 250513-07 : ACCUEIL DE STAGIAIRES BAFA – INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION

Monsieur le Maire a exposé au conseil municipal la nécessité de recruter du personnel pour le centre aéré du 07/07/2025 au 01/08/2025 et de la possibilité d'accueillir des stagiaires réalisant leur stage pratique de 14 jours pour valider leur Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Cette formation payante pour le jeune s'organise en 3 étapes : 2 sessions théoriques (14 ou 16 jours) et 1 stage pratique (14 jours minimum).

Monsieur le Maire a proposé à l'assemblée d'instaurer une gratification pour les stagiaires accueillis à hauteur de 200 euros pour 14 jours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'adopter la proposition du Maire et d'autoriser le Maire à procéder au paiement de la gratification.

N° 250513-08 : CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS – ACCUEIL DE STAGIAIRES

Monsieur le Maire a exposé au conseil municipal la nécessité de recruter du personnel pour le centre aéré du 07/07/2025 au 01/08/2025 et l'entretien des espaces verts et bâtiments communaux pour la période estivale.

Le Maire a proposé à l'assemblée de recruter :

- Deux stagiaires inscrits dans le cadre de la validation d'un BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) pour le centre aéré de juillet 2025 ;
- Un emploi saisonnier à temps complet pour le service animation au grade d'adjoint territorial d'animation ;
- Un emploi saisonnier à temps complet ou plusieurs emplois à temps non complet pour le service technique au grade d'adjoint technique territorial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'adopter la proposition du Maire et d'autoriser le Maire à procéder au recrutement des stagiaires et agents sur les postes susnommés.

N° 250513-09 : ACCEPTATION DON « LES AMIS DE L'EGLISE » POUR LA RESTAURATION DU TABLEAU DU RETABLE SUD DE L'EGLISE DE BRAUCOURT

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal de la nécessité de délibérer pour accepter un don (demande du service de gestion comptable de Saint-Dizier pour enregistrer le titre en comptabilité).

VU l'offre de don présentée par l'association « Les Amis de l'Eglise de Braucourt »,

CONSIDÉRANT que le don proposé de 3 323.45 euros consiste en la prise en charge du reste à charge communal par l'association pour la restauration du tableau du retable Sud de l'Eglise de Braucourt,

CONSIDÉRANT que ce don contribuera à équilibrer les dépenses réalisées pour cette opération,

CONSIDÉRANT que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé :

Article 1^{er} : D'accepter le don offert par l'association « Les Amis de l'Eglise de Braucourt ».

Article 2 : D'exprimer sa profonde gratitude à cette association pour sa générosité envers la commune.

Article 3 : D'inscrire ce don dans l'inventaire des biens de la commune et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 4 : D'autoriser le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 250513-10 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CITRO DAYS

Monsieur le Maire a soumis une demande de subvention pour la manifestation « CITRO DAYS », rassemblement Citroën, prévu à la Presqu'île de Champaubert du 15 au 17/08/2025.

Monsieur le Maire a proposé au conseil municipal de donner une suite favorable à cette demande et a proposé une somme de 300 euros.

Le Conseil Municipal d'ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE, à l'unanimité, a décidé d'accorder une subvention d'un montant de 300 euros.

AFFAIRES DIVERSES

Parcours petit citoyen : une 2^{ème} rencontre a eu lieu avec le corps enseignant. Plusieurs thématiques ont été proposées en fonction de l'âge des enfants. Le dispositif démarrera en petite section pour se terminer en CM2. Un carnet permettra de suivre l'avancement de l'enfant, notamment par le biais de récompenses matérialisées par des tampons en fonction des actions réalisées.

Fermeture d'une classe annoncée : Monsieur le Maire confirme qu'une classe va fermer.

Gazette : afin de préparer la gazette qui sera distribuée courant août, les articles devront parvenir au secrétariat avant le 30/06.

Friche industrielle : la vente d'une partie du site doit se concrétiser ce mois-ci.

L'accès à l'arrière doit être sécurisé et accessible, un devis est en cours pour un portail. De nouvelles entreprises pourraient s'installer au fond.

L'agglomération de Saint-Dizier a repris la conduite d'eau pluviale.

Le réseau va être prolongé de l'angle de la rue et du quartier de la Gare jusqu'aux anciens bureaux Technipal.

Lotissement : une douzaine de parcelles sont réservées. Un surplus de terre a été déposé sur les terrains les plus bas afin de les rehausser.

Animations de l'été : un repas champêtre est en cours d'organisation par les associations de Braucourt, Eclaron et Sainte-Livière le soir du 13/07/25 avant le feu d'artifice.

Le 1^{er} marché estival aura lieu le jeudi 19/06 à partir de 16h.

La fête de la musique aura lieu le vendredi 27/06.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h30